

bouleverse notre législation, nous enlève tout ce que l'époque moderne a consacré et il ne donne à l'autorité temporelle rien en compensation . . . »

« Dans tout ce projet, il n'est parlé qu'une fois du Souverain, et plusieurs de ses dispositions sont directement contraires à la Constitution.

« Aucun de nous n'aurait le courage de présenter une convention arrêtée d'après ces errements, d'après cette base, au pays et à une Chambre législative quelconque. »

Quelques mois plus tard, mais seulement après que la Curie se fut décidée à sacrifier Mgr Laurent, les différents points de vue se rappro-



Jean-Mathias Wellenstein

chèrent. Le provicaire donna sa démission le 2. 6. 1856, le gouvernement lui certifiant qu'aucune faute ne pouvait lui être imputée lui accorda une pension, et les pourparlers concernant le nouvel évêché reprirent de plus bel.